

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton d'Aubergenville
Communauté de Communes Seine-Mauldre

AN 2010 – N°2010-27



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEINE-MAULDRE

Date convocation : 12/05/2010	Date d’Affichage : 12/05/2010	Nombre de délégués en exercice : 23	
Présents : 19	Ayant donné procuration : 3	Absents : 1	Votants : 22

L’an deux mille dix, le dix-neuf mai à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Seine-Mauldre, s’est réuni en son siège à la Mairie d’Aubergenville, 1, avenue de la Division Leclerc sous la présidence de Monsieur François BONY, Président de la Communauté de Communes Seine-Mauldre,

Présents :

Aubergenville : François BONY – Dominique BELHOMME – Alain RISPAL - Marie-Christine LOZACH - Fabienne PAULIN - Sophie PRIMAS

Aulnay-sur-Mauldre : Catherine DELAUNAY - Didier BROQUET - Marc ITEMAN

Bouafle : Pierre-Jacques MAISONNAVE - Gérard LAMMENS - Philippe SIMON

Flins-sur-Seine : Pascal CHAVIGNY – Patrice HERAULT - Pascale LE FOLL - Serge THIBAUT

Nézel : Dominique TURPIN - Stéphane ANGOT - Sandrine PINÇON

Absents ayant donné procuration :

Aulnay-sur-Mauldre : Claudine POLY (Procuration à Catherine DELAUNAY)

Bouafle : Sabine OLIVIER (Procuration à Pierre-Jacques MAISONNAVE)

Nézel : François Rémy MONNIER (Procuration à Dominique TURPIN)

Absents :

Aubergenville : Bernard GRIGY

Madame Marie-Christine LOZACH est désignée secrétaire de Séance.

OBJET : TARIFS DU THEATRE DE LA NACELLE 2010-2011

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget intercommunal,

Considérant qu’il est nécessaire de fixer les tarifs pour le Théâtre de la Nacelle,

Ayant entendu l’exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l’unanimité, **Décide**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Versailles
le	25/05/2010
Accusé réception le	25/05/2010
Numéro de l'acte	DELIBERATION 2010-27 CC\$M

- - De fixer les tarifs 2010/2011 ci-dessous,

THEATRE DE LA NACELLE SAISON 2010-2011

Tarifs	spectacles A		spectacles B		spectacles S (tarif spécial)		séances scolaires
	Place simple	Place abonné	Place simple	Place abonné	Place simple	Place abonné	
Tarif normal	18 €	16 €	14 €	12 €	26 €	23 €	3 €
Tarif réduit *	16 €	13 €	12 €	8 €	23 €	20 €	
Tarif groupe et moins de 12 ans **	12 €	10 €	7 €	6 €	20 €	16 €	
tarif groupe scolaire	9 €	7 €	4 €	3 €	X	X	

*** Le tarif réduit est accordé :**

- aux habitants de la Communauté de Communes Seine Mauldre (Aubergenville, Flins-sur-Seine, Aulnay-sur-Mauldre, Bouafle, Nézel)
- aux familles nombreuses (carte SNCF)
- aux demandeurs d'emplois (sur présentation de la carte ANPE)
- aux moins de 26 ans
- aux plus de 60 ans
- aux invalides de guerre ou civil

*** Le tarif réduit est également accordé, selon des accords de réciprocité :**

- aux adhérents des structures culturelles suivantes : le Colombier (Magnanville), le CAC Georges Brassens, le Collectif 12 (Mantes-la-Jolie), le Festival Blues sur Seine et l'Espace Julien Green à Andrésy. En retour, les abonnés de La Nacelle se verront consentir le tarif réduit lorsqu'ils achèteront des places de spectacle dans ces structures

**** Le tarif groupe est accordé à partir de 10 personnes**

Les scolaires ayant assisté à une représentation avec leur classe peuvent revenir voir le même spectacle gratuitement lorsque celui-ci se joue aussi en séance tout public (sur présentation du billet)

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Sous-préfecture le : 2 5 MAI 2010

Et de la publication le : 2 5 MAI 2010

Le Président,



François BONY



Le Président,

François BONY

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Versailles
le	25/05/2010
Accusé réception le	25/05/2010
Numéro de l'acte	DELIBERATION 2010-27 CCM